

2024 DEVE 17 Approbation de la candidature de la Ville de Paris au Programme « Mieux manger pour tous » pour des actions d'accompagnement et de sensibilisation des familles engagées pour une alimentation durable.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le 3 mai 2018, votre assemblée a adopté la Stratégie de Paris pour une alimentation durable qui dote la capitale d'une politique alimentaire transversale ambitieuse pour que l'alimentation consommée à Paris soit saine, respectueuse de l'environnement et accessible à toutes et tous. Cette stratégie, labellisée en 2021 Projet Alimentaire Territorial (PAT) par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, offre un cadre structurant aux nombreuses actions sectorielles déjà engagées ou à venir et à la mobilisation des acteurs du territoire.

La Ville a aussi des objectifs ambitieux pour accompagner la restauration collective municipale dans la réalisation des objectifs du Plan Alimentation Durable 2022-2027. Voté à l'unanimité lors du Conseil de Paris en mai 2022, ce Plan vise une restauration 100 % durable au sein des établissements de la restauration collective. À horizon 2027, 75% des produits y seront issus de l'agriculture biologique et 50 % seront des produits locaux cultivés à moins de 250 km de Paris. Elle est par ailleurs membre fondateur de l'association AgriParis Seine qui a pour objet de contribuer à la structuration des filières agricoles et alimentaires durables, courtes, de proximité et circulaires bénéficiant simultanément aux zones urbaines denses du Bassin parisien et aux territoires ruraux, acteurs de cette transition agro-écologique.

Afin de réduire les inégalités entre les différents quartiers parisiens, la Ville de Paris coordonne ou accompagne des projets dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitantes et habitants des quartiers populaires, notamment en matière d'alimentation (santé, nutrition, goût et découverte des saveurs, budget maîtrisé et astuces anti-gaspi, libre choix et plaisir gustatif). Ces actions, transversales, sont aussi bien souvent une porte d'entrée qui favorise le lien social et un accompagnement plus global des personnes.

Afin de soutenir ce type d'actions, votre assemblée a soutenu en juillet 2022, en octobre et en décembre 2023 le projet Défis Foyers à alimentation positive porté par le Groupement d'agriculture biologique et biodynamique de la Région Île-de-France (GAB IdF) pour la réalisation de six défis sur le territoire parisien. Un premier défi, qui s'est déroulé dans le 18^e arrondissement du 29 novembre 2022 au 16 juin 2023, a permis d'accompagner 80 foyers. Deux défis sont en cours de réalisation dans les 14^e et 18^e arrondissements, lancés respectivement le 24 janvier 2024 et le 19 décembre 2023. Trois autres défis seront lancés à partir de septembre 2024 dans d'autres quartiers populaires.

Les défis, qui se déroulent simultanément ou successivement sur 6 à 9 mois, à partir de 2023, sont ponctués de plusieurs temps forts et de mini défis pour sensibiliser les équipes à l'évolution de leur consommation de produits bio tout en maîtrisant le coût du repas (relevé d'achats, achat en vrac, inscription à un groupement d'achats responsables etc.), à la confection de repas végétariens, de menus 100% bio, à l'intérêt d'une consommation accrue de fruits et légumes de saison et plus limitée des produits ultra-transformés, au fait-maison, à la réduction du gaspillage alimentaire.

Dans ce contexte, la Ville de Paris a candidaté le 30 juin 2023 à l'appel à projets Programme « Mieux manger pour tous » proposé par le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées et piloté par la DRIHL Île-de-France pour des actions d'accompagnement et de sensibilisation des habitantes et habitants de quartiers populaires parisiens vers une alimentation saine et durable.

À l'issue de la commission de sélection inter partenariale qui s'est tenue le 28 septembre 2023, la Ville a été lauréate pour son projet « Familles engagées pour une alimentation saine et durable » dans le cadre de sa participation aux actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Elle a ainsi obtenu l'accord pour un cofinancement d'un montant total de 198 150 euros sur 3 ans, soit 66 050 euros par an. Il permettra de soutenir l'action de la Ville et appuyer la mise en œuvre de trois Défis Foyers à alimentation positive par an dont le budget total est estimé à 273 150 euros.

Par conséquent, la présente délibération vous propose :

- d'approuver la candidature de la Ville de Paris à l'appel à projets du Programme « Mieux manger pour tous » proposé par le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées et piloté par la DRIHL Île-de-France pour des actions d'accompagnement et de sensibilisation des habitantes et habitants de quartiers populaires parisiens vers une alimentation saine et durable ;
- de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Programme « Mieux manger pour tous » jointe à la présente délibération ainsi que ses avenants ;

- de constater au budget de fonctionnement de la Ville de Paris une recette de 198 150 euros ;

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris